

Département de la
Charente-Maritime

VILLE DE ROYAN

OBJET :

Honoraires de M. JOURDAIN
Architecte

62003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 26 Janvier 1962

Le vingt six Janvier mil neuf cent soixante deux , à 20 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 22 Janvier 1962.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANQUE, MOUCHOT, GUILLAUD, POUGET, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, Melle Fouché, MM. BUJARD, GALLAND, GACHET.

Représenté : M. BISCAYE par M. MATRAS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. JOURDAIN, Architecte, 10 rue du Docteur Calmette à ROYAN a présenté une note d'honoraires correspondant au montant de 5 vacations calculées sur la base de 16 NF l'une conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 29 Septembre 1959, pour couvrir les frais de présence aux Commissions de Sécurité, auxquelles il a assisté les 13 Fév., 2 Mars et 23 Mars 1961.

Le Conseil Municipal

Vu le mémoire présenté,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 Janvier 1962

décide

- de régler à M. JOURDAIN, Architecte à Royan, CCP 490.58 à Bordeaux la somme de 80 NF représentant le montant de ses vacations à l'occasion des réunions de la Commission de Sécurité qui ont eu lieu en 1961 et auxquelles il a assisté.

- que la dépense sera mandatée sur le chapitre " Dépenses Imprévu du budget primitif 1961

*2000 + 1100 NF
Compt 67.2.62*

Mairie de Royan
Département de la Gironde

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
Adjoint Délégué,



Mairie de Royan
Gironde-Meritime

*Approuvé
Rochefort-sur-Mer le 1^{er} février 1962
le sous-Prieur*

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 5 février 1962
Pr le Maire
Adjoint Délégué,



Mairie de Royan
Gironde-Meritime